



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : MOINE Brian

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 25 00028 U6201

Adresse du projet : 63 Boulevard Émile Basly LENS

Déposé en mairie le : 29/04/2025

Reçu au service le : 05/05/2025

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

SAS LE TERMINUS 25 représenté(e) par
Monsieur MOREL ARNAUD

24 RESIDENCE EMILIE HERIN
59552 COURCHELETTES

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

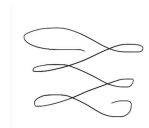
Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- L'enseigne devrait être limitée au bandeau existant, et ne pas recouvrir les éléments de modénatures en saillies de façade.
- Le support devrait de finition mat, uniforme, sans effet de surbrillance et avec des fixations dissimulées.
- L'ensemble des enseignes du commerce précédent devraient être déposées pour ne pas entretenir une confusion.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Loic LEVIN
Le 03/06/2025 à 18:59

Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Loic LEVIN

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Gare situé à 62498|Lens.

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.